

**Réponses aux questions de la Commission  
Projet RABASKA  
2007-01-23**

**C22**

Transports Canada n'a aucune question supplémentaire.

**C41**

Dans le cadre de l'étude TERMPOL, RNCan a fourni à TC un avis sur l'analyse de risque au niveau maritime incluant la jetée, présentée par le promoteur. Il ne s'agit toutefois pas d'un rapport. Nous vous invitons à contacter M. Phil Lightfoot de RNCan, afin qu'il vous fasse part de son analyse.

Coordonnées de M. Lightfoot : tél. 613-947-7534, courriel [plightfo@nrcan.gc.ca](mailto:plightfo@nrcan.gc.ca)

**C42**

Les mesures présentées jusqu'à maintenant sont satisfaisantes. Dans le cadre de son processus TERMPOL Transports Canada émettra les recommandations nécessaires afin d'assurer le maintien de la sécurité de la navigation et des opérations aux installations du terminal maritime.

De plus, dans l'éventualité de l'émission d'un permis émis en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) relatif à l'approbation des ouvrages maritimes, certaines conditions d'approbation seront émises afin d'assurer le maintien du droit du public à la navigation et la sécurité des navigateurs.